conditions du contrat serait que nous reprendrions le roulement sur l'évaluation de l'ingénieur en chef. Voilà toute l'affaire, M. l'Orateur. Lorsque ce contrat a été conclu, commo je l'ai dit, personno ne croyait qu'à l'heure actuelle il y aurait des communications entre la Colombie Anglaise et cette partie du Canada par voie ferrée. Personne ne croyait que les montagnes Rocheuses seraient franchies et que le chemin serait terminé. Lorsque nous avons conclu un contrat deux ans après pour l'achèvement de ce chemin en 1891, et lorsque j'ai soumis ce contrat à la Chambre, les honorables membres de l'opposition nous ont déclaré que nous ne pourrions assurer la construction de notre ligne à parcours total en 1891. Il faut bien se rappeler cela, car c'est d'une importance vitale dans la question actuellement sous considération, c'est-à-dire la valeur du matériel roulant. Maintenant, M. l'Orateur, lorsque le chemin fut terminé, l'entrepreneur demanda, naturellement, à mon honorable ami qui était ministre des chemins de fer, de remplir les termes du contrat en envoyant son ingénieur en chef pour évaluer ce matériel roulant, lequel ingénieur était payé conformément au contrat. La Chambre sait qu'à cette époque il n'y avait aucune communication par voie ferrée entre la Colombie Anglaise et les autres parties du pays; supposons même qu'il y en cût, je dis qu'en évaluant le matériel roulant, une idee qui devait entrer dans les calculs tant du gouvernement que de l'entrepreneur, était de savoir quels seraient les moyens de communication lors de l'accomplissement des termes du contrat. Le gouvernement pense, et avait le droit de penser, que lors de l'expiration du contrat l'ingénieur évaluerait ce matériel roulant en tenant compte de sa valeur dans une province séparée de toute autre partie du Canada. Je pense que la Chambre sera de mon opinion sur cette question. Maintenant, qu'arriva-t-il? L'ingénieur en chef dit: "Je ne puis me prononcer sur la valeur réelle d'un matériel a demi-rongé par les vers, sur un matériel qui a déjà servi, je suis ingénieur do chemins de fer, mais je ne suis pas mécanicien," et conséquemment il demanda au gouvernement d'envoyer des experts pour faire l'évaluation de ce matériel roulant. Mon honorable ami qui vient de parler dit qu'ils étaient des arbitres, et il a raison, car ils étaient réellement arbitres, d'après les instructions qu'ils reçurent. Je suis bien prêt à concéder cela, mais je veux dire qu'en dépit du fait qu'ils étaient appelés arbitres, et que l'on s'attendait que leur décision serait acceptée, cela ne débarrasse pas le gouvernement de l'obligation de faire faire une évaluation d'après · les renseignements qu'il pout obtenir et qu'il juge conve-

M. MULOCK: Vous dites qu'il ne savait pas quelle était la valeur d'une telle propriété.

Sir CHARLES TUPPER: Je répète ce que l'ingénieur en chef a dit devant le comité, et j'ai été peiné de voir que mon honorable ami ait dit qu'il regrettait que ce témoignage n'eût pas été pris sur serment, car M. Collingwood Schreiber, qui a rendu témoignage devant le comité, est un homme distingué et qui occupe une position très importante dans le pays. Il possédait, et avec raison, la confiance des honorables membres de la gauche lorsqu'ils étaient au pouvoir, et il avait droit non seulement par ses talents et son habileté, mais par la confiance que le gouvernement plaça en lui, à la haute position qu'il occupait. Je ne connais pas l'autre monsieur, M. Clark, mais de la manière dont il a donné son témoignage, j'en suis venu à la conclusion que nous n'avons nullement raison de supposer que ce témoignage eût à différer en quoi que ce soit d'un témoignage pris sous serment.

M. MULOCK: En autant qu'il s'agit de ces messieurs, je n'ai jamais dit que je doutais de leur bonne foi. Ce que j'ai dit et ce que je répète, c'est qu'il est malheureux que les examens devant le comité des comptes publics ne soient pas faits sous serment.

Sir CHARLES TUPPER

M. FERGUSON (Leeds): Dites-vous dans le cas actuel?

M. MULOCK: Je dis dans le cas actuel et dans tous les cas, et voici pourquoi: Quand vous examinez les témoins sous serment, l'examen est excessivement plus facile et plus efficace. Dans les examens qui ne sont pas faits sous serment, on croit qu'il n'est pas nécessaire d'appeler les témoins adverses.

Sir CHARLES TUPPER: Je ne crois pas que ces messieurs étaient des témoins adverses.

M. MULOCK: Je ne parle pas d'eux.

Sir CHARLES TUPPER: Ils furent appelés comme employés publics.

M. MULOCK: Je parle de ceux qui n'étaient pas là.

Sir CHARLES TUPPER: Alors je n'ai rien à dire d'eux. Je parle de ceux qui étaient là, et je crois qu'ils ont donné un témoignage franc, et quel était ce témoignage? Voici : M. Clark déclara que la valeur qu'ils avaient attribuée au matériel roulant, dans leur premier rapport au gouvernement, était la valeur réelle de ce matériel à cette époque; il dit, ce que comprendra tout le monde, qu'il parlait de la valeur de 8 locomotives, dont quatre n'avaient pas servi pendant un an, et de 169 chars plateformes, dont 149 n'avaient pas servi pendant un an. Il était aisé de voir que cette évaluation de \$72,000 étaient excessivement basse, si cette propriété eût été à Ottawa au lieu d'être sur les côtes du Pacifique dans la Colombie-Anglaise, L'honorable député dit que M. Clark déclara avoir suivi à la lettre les instructions du gouvernement; M. l'Orateur, il n'a pas dit que le gouvernement lui avait demandé d'évaluer ce matériel à un chiffre plus élevé qu'il n'aurait atteint, vu le coût de placer ce matériel dans la Colombie-Anglaise.

M. MULOCK: Pourquoi M. Schreiber n'aurait-il pas fait cela?

Sir CHARLES TUPPER: C'est à lui de répondre, mais comme ces messieurs ont dû faire un rapport au gouvernement, il convenait de la part du gouvernement de leur dire: Votre rapport contient-il la valeur de cette propriété, ajoutant les frais du transport dans la Colombie Anglaise, conformément au désir manifesté par le gouvernement et les entrepreneurs lors du contrat, ou avez-vous évaluè ces articles aux chiffres qu'ils atteindraient ici? Ces messieurs ont dit: la valeur indiquée est la valeur qu'il aurait ici. Le gouvernement ou M. Schreiber leur demanda d'ajouter les frais de transport, après s'être assuré de ce que seraient ces frais. L'honorable député a entendu M. Clark dire devant le comité—et je crois qu'il disait son opinion franche et claire—que le montant augmenté représentait le coût du transport ajouté à la valeur première.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Il n'y a pas de preuve semblable.

Sir CHARLES TUPPER: J'étais là, et je l'ai entendu dire cela. Je lui ai demandé ce que représentait la différence, et il m'a dit qu'elle représentait leur estimation du coût de transport. Je n'hésite pas à dire, d'après le peu de connaissances que je possède dans ces questions, que je considère leur première estimation très peu élevée, et je puis également dire que leur seconde estimation est très élevée; même en considérant le coût du transport, je n'hésite pas à dire que l'une est très basse et l'autre très élevée.

M. MULOCK: Si M. Schreiber s'est opposé à la pre mière parce qu'elle est trop basse, pourquoi ne s'est-il pas opposé à la seconde comme étant trop élevée?

Sir CHARLES TUPPER: L'honorable député a lui-même donné la raison: c'est que, en nommant ces personnes pour faire exécuter ce contrat, a donné à M. Schreiber des renscignements qu'il disait ne pas possédor, le gouvernement nommait des arbitres, et M. Schreiber, en recevant le pre-